



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **Mardi 18 septembre 2018 à 20 h 15**

Présents :

Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoint, Colette BUTTARD, Huguette JOLIVET, Pascal MARCHANDIAU, Sylvain MAURIN, Frédéric SOUBETRAN, Philippe TERRY.

Absents excusés :

Lydia PROTIN qui a donné procuration à Catherine SOUBEYRAND.
Catherine NALPOWIK qui a donné procuration à Michel DARNAUD.
René VERGNES qui a donné procuration à Jean-Pierre VIVIER.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 20h20.

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté à l'unanimité.

ORDRE du JOUR

Acquisition d'un véhicule neuf pour les services techniques –

Demande de fonds de concours à ARCHE Agglo :

Dossier suivi par Mr Jean-Paul LEGER, Adjoint

Le véhicule actuel datant de 2002 connaît fréquemment des pannes ce qui incite les élus à pourvoir à son remplacement.

Une consultation a été lancée auprès des 3 principaux constructeurs (Renault, Peugeot, Citroën).

Le véhicule retenu est un Renault Kangoo diesel rallongé, avec pièces complémentaires (attelage, galerie...), au tarif de 14 168.66 € HT, soit 16 998.40 € TTC. Ce véhicule sera livré courant novembre par le Garage Muzolais à St Jean de Muzols.

Le Maire propose de solliciter le Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo, Fonds de Concours, qui ne peut dépasser 49 % de la dépense estimative HT.

En conséquence, le Conseil Municipal, dans son intégralité, prend une délibération pour solliciter le fonds de concours à hauteur de 49 % de la dépense totale relative au véhicule (dont flocage et triangle de toit), estimée à 14 993.66 € HT.

Projet d'acquisition d'équipements numériques pour l'école :

Dossier suivi par Mme Catherine SOUBEYRAND, Adjoint

Convention : Appel à projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) :

Le Conseil Municipal, dans son intégralité, délibère favorablement en faveur de la signature par M. le Maire de la convention de partenariat entre la Commune de VION et l'Académie de Grenoble concernant l'appel à projet ENIR « Ecoles numériques innovantes et ruralité ». Dans l'hypothèse où le projet serait définitivement retenu, la commune se verrait attribuer par l'académie une subvention à hauteur de 50 % de la dépense engagée plafonnée à 7 003.20 € TTC.

Après discussion avec les enseignantes et la directrice, la commande porterait sur 12 Ipad, 12 coques, 2 vidéoprojecteurs, 2 PC Portable HP, 2 licences, soit un total de 8 823, 77 € TTC (7 353,14 € HT).

Demande de fonds de concours à ARCHE Agglo :

Après déduction de la subvention citée précédemment, plafonnée à 3 501,60 €, Le Maire propose à l'assemblée de délibérer, afin de demander l'attribution de Fonds de Concours auprès de Arche Agglo, à hauteur de 49 % de la dépense HT restant à charge, soit une aide financière sollicitée de 2 173 €. Les membres présents ou représentés délibèrent favorablement.

Renouvellement Crédits de fonctionnement : Matériel pédagogique de l'enseignant RASED :

Le nouvel enseignant du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) souhaite pérenniser l'activité d'assistance aux élèves en difficulté, comme le faisait son prédécesseur. Pour mener à bien cette mission, il sollicite la Commune afin d'obtenir les crédits habituellement débloqués, à savoir pour l'année scolaire 2018-2019, 23 € par classe, soit 69 €. Une délibération, en ce sens, est prise à l'unanimité.

Taxe d'aménagement :

Le Maire rappelle que la commune de VION applique une taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme créant de la surface de plancher, le taux de la part communale de cette taxe étant fixé par délibération du 20 septembre 2017 à 3.50 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit ce taux.

Redevance d'Assainissement collectif :

Le Maire rappelle que la redevance d'assainissement collectif est destinée à couvrir (en partie) les frais de fonctionnement et d'investissement du réseau d'assainissement. Cette redevance est calculée en fonction du volume d'eau potable livré à chaque citoyen raccordé au réseau d'alimentation de Cance-Doux. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux en vigueur est de 1,00 € par m³. Considérant que le réseau d'assainissement nécessite un entretien et des réparations occasionnelles, avec parfois le renouvellement de pompe de relevage, le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux à 1,10 € le m³, à compter du 1^{er} janvier 2019. Une délibération (11 pour-3 abstentions) est adoptée à la majorité.

PAC (Participation Assainissement Collectif) :

Le Maire rappelle les différents tarifs en vigueur de la PAC depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- **1** Constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement à usage individuel, collectif, industriel, commercial ou (et) artisanal : 2 000 € par branchement ;
- **2** Constructions existantes, non desservies par un réseau communal et fonctionnant avec un assainissement autonome (puits perdu ou plateau absorbant) se connectant au réseau : 1 000 € par branchement ;
- **3** Constructions existantes du vieux village, déjà raccordées au réseau communal et desservies par un nouveau réseau plus performant en lieu et place de l'ancien réseau : 500 € par branchement.

Le Maire signale à l'assemblée que la réglementation en matière d'urbanisme a évolué, plus particulièrement dans le domaine de la superficie minimum exigible qui disparaît. Cette modification a eu pour effet de rendre ainsi constructible des terrains, dans le centre bourg, dont le propriétaire n'avait pas souhaité, par le passé, la mise en place d'un tabouret de raccordement au réseau d'eaux usées, au prétexte que ledit terrain n'était pas constructible. En conséquence, la Commune se doit d'amener le réseau d'eaux usées lorsqu'un permis de construire est accordé sur lesdits terrains. Conscients des diverses charges financières affectant le budget assainissement, le Maire propose d'appliquer une augmentation de 10 % aux tarifs actuellement en vigueur.

Une délibération, à l'unanimité, est prise en ce sens.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, la Participation à l'Assainissement Collectif se résumera ainsi :

- **Cas n° 1** : la PAC passe de 2 000 € à **2 200€**
- **Cas n° 2** : la PAC passe de 1 000 € à **1 100 €**
- **Cas n° 3** : la PAC passe de 500 € à **550 €**.

Renouvellement Convention de Partenariat pluriannuelle SOAR (Secteur ouvert des Arts de la Rue)

Période 2019-2021 :

Dossier présenté par David BONNET, Adjoint.

La direction du SOAR propose de reconduire la convention pour les 3 années à venir.

Après un échange fructueux entre élus, le Maire propose de reconduire la convention induisant une participation financière annuelle au projet « Quelques p'Arts », équivalente à celle des années passées, soit 500€/an.

Une délibération, favorable, est prise à l'unanimité. M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante avec les communes de Cheminas, Sécheras, Lemps et la directrice du SOAR.

Tarifs Concessions cimetière :

Le Maire rappelle les différents tarifs en vigueur à ce jour, tarifs arrêtés lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2014.

Ancien cimetière :

- Concession simple : 180 €

- Concession double : 360 €

Nouveau cimetière :

- Concession simple : 250 €

- Concession de case dans le columbarium : 500 €

Le règlement stipule que les concessions de terrain et les concessions de case dans le columbarium sont accordées pour une durée de trente années.

Le Maire propose de reconduire les tarifs en vigueur à ce jour, proposition adoptée à l'unanimité.

Dépenses à classer en section d'investissement :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de classer les dépenses suivantes en section d'investissement du budget général 2018 de la commune, à l'opération N° 164 « Acquisition de matériels divers », article 2188 « Autres immobilisations corporelles » :

. Acquisition de balises J10 pour voirie communale (proximité Domaine SNCF) : 336 € TTC

. Acquisition d'un chauffe-eau pour l'école : 303.08 € TTC.

Emploi d'adjoint technique (durée hebdomadaire : 9.5 heures) –

Recrutement d'un agent contractuel :

M. le Maire rappelle que l'agent titulaire nommé sur l'emploi permanent d'adjoint technique, pour une durée hebdomadaire de service de 9 heures 30, est toujours en disponibilité pour convenances personnelles. En conséquence, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à continuer à pourvoir cet emploi par un agent non titulaire, pour assurer le service des repas à la cantine scolaire et l'entretien des locaux communaux ainsi que pour accueillir et encadrer les enfants en dehors du temps scolaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

Rentrée scolaire 2018/2019

Dossier suivi par Mme Catherine SOUBEYRAND

La rentrée s'est effectuée le lundi 3 septembre, avec un comptage de 77 élèves répartis en 3 classes, la situation de la 4ème classe « provisoire » de l'année écoulée n'ayant pas été reconduite.

Mme Charlotte HEBERT, professeur des écoles, a été affectée, suite au départ de Mr Jean-Loup NAVET. A compter du 3 septembre, c'est Mme Laurence GENEVIER, professeur des écoles en maternelle, qui assure également les fonctions de directrice pour l'année scolaire 2018/2019.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution du Conseil Municipal

Le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations d'attribution, à savoir :

. Acquisition d'un véhicule Renault Kangoo Express : Gd Volume Gd confort Energy DCI 90.

Concession Renault Valence (via Garage Muzolais) au prix de 14 168.66 € HT (options et frais annexes inclus).

. Acquisition d'un réfrigérateur pour la salle des Ferrats, auprès des Ets Rey à Tournon, au prix de 449 €, soit 539 € TTC.

Dépenses imputées/Opération N°164 « Acquisition de matériels divers ».

Compte rendu de la réunion avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement)

Cette réunion s'est tenue en mairie le vendredi 7 septembre, en présence du Maire et de MM. VIVIER, LEGER et BONNET, Adjoint. A l'issue de cette rencontre de près de 3 heures, le CAUE a confirmé se charger de la rédaction du cahier des charges qui sera adressé aux différents bureaux d'études dans l'optique de n'en retenir qu'un seul ultérieurement. Le CAUE a toutefois confié qu'il allait se rapprocher des services de DDT (Direction Départementale des Territoires), afin de connaître exactement le type d'opération à mettre en place, en fonction des disponibilités d'urbanisation future.

PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) - Enquête publique

L'enquête publique se déroulera du 26 septembre au 26 octobre 2018. Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie - salle du Conseil Municipal, les : mercredi 26 septembre, samedi 13 octobre et vendredi 26 octobre 2018, de 8h30 à 11h30.

Restauration de l'orgue de l'église St Martin

Dossier suivi par David BONNET, Adjoint

La campagne de financement participatif, gérée par la plateforme Dartagnans, a débuté le 3 septembre et s'achèvera le 31 octobre 2018.

Les flyers expliquant comment devenir acteur de cette opération, par le biais d'un don ouvrant droit à déduction fiscale, sont en cours de distribution dans les boîtes à lettres.

Renouvellement de mise à disposition de la salle des Associations à Arche Agglo, dans le cadre de son activité « Relais Assistants Maternels »

La Commune consent à reconduire la convention par laquelle elle met à la disposition d'Arche Agglo la salle des Associations pour le Relais Assistants Maternels, les vendredis, pour la période allant du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable 2017

Ce rapport, transmis par le Syndicat des Eaux Cance-Doux, distributeur d'eau potable, n'appelle aucune observation de la part du Conseil Municipal.

Listes électorales – Commission

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, il y a lieu de mettre en place une nouvelle Commission chargée d'examiner les recours administratifs. Cette Commission se compose de :

- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département.
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance
- Un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau

Mme Catherine NALPOWIK, en première position dans l'ordre du tableau, accepte cette charge.

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée diverses dates :

- Mardi 23 octobre 2018 à 18h30 - Réunion du CCAS
- Samedi 12 janvier 2019 à 11h00 – Cérémonie des vœux à la population, dans la cour de l'école.
- Dimanche 26 mai 2019 - Elections Européennes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h45.

VION, le 25 septembre 2018.

Le Maire,

Michel DARNAUD

